



PROTOCOLE DE SECURITE
OPERATIONS DE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT
Arrêté du 26/04/96

Site de Montréal – Bâtiment 1

Horaires d'ouverture : 4h30 – 20h30

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)	ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET) A COMPLETER PAR LE TRANSPORTEUR
Raison sociale : GROSFILLEX Adresse : ZI du Musinet 01 460 Montréal la Cluse N° téléphone : 04.74.75.42.20 Responsable : Michel DE MARCHI	Raison sociale : Adresse : N° téléphone : Nom du responsable désigné :
Pour les chargements à l'entrepôt, avant mise à quai ou reprise de semi, le chauffeur doit se présenter au chef de quai.	
<u>EMPLACEMENTS PRECISES SUR LE PLAN DU SITE</u> Les zones de chargement et de déchargement Les sens de circulation Le bureau de quai Les sanitaires Les zones fumeurs	
En cas de problème prévenir une personne de l'EA	

DOCUMENTS A REMETTRE : Plan du site Consignes de sécurité Tri des déchets

RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION	PAR QUI	
		EA	ET
<input checked="" type="checkbox"/> Collisions, écrasement piétons, heurt d'obstacles	<input checked="" type="checkbox"/> Respect des limitations de vitesse indiquées sur le site	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de la signalisation et du sens de circulation	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la route (piétons et chariots élévateurs prioritaires)	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> chutes, glissades	<input checked="" type="checkbox"/> Risques de glissades dus aux sols mouillés ou gelés	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité et interdictions	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer sur le site sauf dans les zones prévues à cet effet	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Port obligatoire du gilet et des chaussures de sécurité.		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction au chauffeur et à toute personne l'accompagnant de déambuler dans l'entreprise sauf dans les zones ci-dessous : - Local d'attente des chauffeurs - Bureau de quai - Zones distributeurs - Zone de quai attribué - Sanitaires - Zones fumeurs extérieures - Cabine du tracteur du chauffeur		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'utiliser tout matériel appartenant à l'EA et plus précisément des engins de manutention		X
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilités	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôler la fermeture des portes et des dispositifs de sécurité		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilisation obligatoire des semis par cales		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Le chauffeur prend la responsabilité du chargement et de sa qualité au moment du départ		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de toutes les consignes affichées (positionnement des cales, pas de boissons alcoolisées etc ...)		X

Merci de signer les 2 exemplaires du présent protocole, et de renvoyer un exemplaire à l'entreprise d'accueil. Il est rappelé que tous vos opérateurs intervenant sur notre site doivent être tenus informés par vos soins des dispositions du présent protocole. Toute personne ne respectant pas les dispositions décrites ci-dessus sera exclue du site.

Date :
Pour l'Entreprise d'Accueil :

Date :
Pour l'entreprise de transport :



PROTOCOLE DE SECURITE
OPERATIONS DE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT
Arrêté du 26/04/96

Site de Montréal – Bâtiment 2

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)	ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET) A COMPLETER PAR LE TRANSPORTEUR
Raison sociale : GROSFILLEX Adresse : ZI du Musinet 01 460 Montréal la Cluse N° téléphone : 04.74.75.42.20 Responsable : Michel DE MARCHI	Raison sociale : Adresse : N° téléphone : Nom du responsable désigné :
Pour les chargements à l'entrepôt, avant mise à quai ou reprise de semi, le chauffeur doit se présenter aux caristes magasin	
<u>EMPLACEMENTS PRECISES SUR LE PLAN DU SITE</u> Les zones de chargement et de déchargement Les sens de circulation Les sanitaires Les zones fumeurs	
En cas de problème prévenir une personne de l'EA	

DOCUMENTS A REMETTRE : Plan du site Consignes de sécurité Tri des déchets

RISQUES IDENTIFIES	MESURES DE PREVENTION	PAR QUI	
		EA	ET
<input checked="" type="checkbox"/> Collisions, écrasement piétons, heurt d'obstacles	<input checked="" type="checkbox"/> Respect des limitations de vitesse indiquées sur le site	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de la signalisation et du sens de circulation	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect du Code de la route (piétons et chariots élévateurs prioritaires)	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> chutes, glissades	<input checked="" type="checkbox"/> Risques de glissades dus aux sols mouillés ou gelés	X	X
<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité et interdictions	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer sur le site sauf dans les zones prévues à cet effet	X	X
	<input checked="" type="checkbox"/> Port obligatoire du gilet et des chaussures de sécurité.		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction au chauffeur et à toute personne l'accompagnant de déambuler dans l'entreprise sauf dans les zones ci-dessous - Bureau de quai - Zones distributeurs - Zone de quai attribué - Sanitaires - Zones fumeurs extérieures - Cabine du tracteur du chauffeur		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction d'utiliser tout matériel appartenant à l'EA et plus précisément des engins de manutention		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilités	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôler la fermeture des portes et des dispositifs de sécurité	
	<input checked="" type="checkbox"/> Immobilisation obligatoire des semis par cales		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Le chauffeur prend la responsabilité du chargement et de sa qualité au moment du départ		X
	<input checked="" type="checkbox"/> Respect de toutes les consignes affichées (positionnement des cales, pas de boissons alcoolisées etc ...)		X

Merci de signer les 2 exemplaires du présent protocole, et de renvoyer un exemplaire à l'entreprise d'accueil. Il est rappelé que tous vos opérateurs intervenant sur notre site doivent être tenus informés par vos soins des dispositions du présent protocole. Toute personne ne respectant pas les dispositions décrites ci-dessus sera exclue du site.

Date :
 Pour l'Entreprise d'Accueil :

Date :
 Pour l'entreprise de transport :

DPI GROSFILLEX	MODE OPERATOIRE	Réf. : MOP/COMP/DCI
COMPOUNDAGE	MODIFICATION : 08/10/08 CREATION : 24/03/00 EDITION 4	Page : 1/2

DECHARGEMENT DES INGREDIENTS UNITE COMPOUND

Horaires de déchargement :

De 8h15 à 17h00 du lundi au vendredi.

Arrivée de la citerne :

- 1) A son arrivée, le chauffeur monte sur le pont bascule et avertit le compoundeur de sa présence par l'interphone. Le chauffeur annonce le type de produit qu'il livre ainsi que son n° d'immatriculation et attend les consignes du compoundeur.
- 2) Le compoundeur, après consultation du planning de livraison et vérification du niveau du silo de destination, répond au chauffeur par l'interphone et lui indique dans quel silo dépoter puis rentre ces informations dans le répéteur (voir mode opératoire « émission du ticket de pesée »). Le compoundeur indique ensuite au chauffeur de se mettre en place vers les silos en lui demandant de bien se serrer à droite le long du bâtiment et de raccorder sa pince de masse aux silos.
- 3) Le compoundeur se dirige vers le camion, vérifie la mise à la terre et la scellée, effectue un prélèvement à l'arrière de la citerne dans un sachet, prend les documents (bordereaux de livraison, certificats d'analyses et CMR) puis indique la vanne de raccordement pour le dépotage en précisant que le raccordement ne sera possible qu'après l'analyse du produit.
- 4) Le compoundeur vérifie la nature du produit sur les documents, et réalise les tests sur le prélèvement.
- 5) Si les résultats ne sont pas bons, le compoundeur prévient le responsable compoundage ou le responsable qualité.

DPI GROSFILLEX	MODE OPERATOIRE	Réf. : MOP/COMP/DCI
COMPOUNDAGE	MODIFICATION : 08/10/08 CREATION : 24/03/00 EDITION 4	Page : 2/2

- 6) Si les résultats sont bons, le compoundeur valide le silo et indique au chauffeur, par l'interphone, de raccorder la citerne au silo. Il autorise ensuite le chauffeur à dépoter en lui rappelant de bien vérifier le raccordement de la pince de masse et de respecter la pression de dépotage maximum admissible de 1 bar.
- 7) Dès que la citerne est vide, le chauffeur prévient le compoundeur par l'interphone et attend sa réponse.
- 8) Le compoundeur autorise le chauffeur par l'interphone à monter sur le pont bascule, et lui demande d'attendre sur la bascule sans descendre de sa cabine.
- 9) Le compoundeur imprime le ticket de pesée de sortie (voir mode opératoire « impression du ticket de pesée », et joint un exemplaire aux documents qu'il aura signé, à remettre au chauffeur.
- 10) Le compoundeur vérifie la propreté de la zone de dépotage en rejoignant le chauffeur pour lui donner ses documents et l'autoriser à partir.

Dans tous les cas :

- Le chauffeur ne doit pas descendre de sa cabine tant qu'il se trouve sur le pont bascule.
- La scellée est jetée après ouverture.
- Le compoundeur garde un exemplaire du bon de livraison, du certificat d'analyses et du ticket de pesée pour archivage dans le classeur de contrôle réception citerne du compoundage.
- Le chauffeur ne doit pas quitter l'usine si il a pollué la zone de dépotage. Il doit nettoyer avant de partir.

PROTOCOLE DE SECURITE
OPERATIONS DE CHARGEMENT OU DECHARGEMENT
Arrêté du 26/04/96

